



Ecole Municipale de Musique « Vladimir Cosma »
1, place de la Mairie - 89240 CHEVANNES
mairie@chevannes89.fr – tel : 03.86.41.24.98



Fiche d'inscription scolaire année 2025-2026

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Coordonnées de facturation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____

☎ : _____

Adresse mail : _____

Pour information, une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Responsable légal 1 ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Nom/Prénom : _____

Responsable légal 2 ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre

Nom/Prénom : _____

Disciplines enseignées

☐ BATTERIE

☐ CLARINETTE

☐ GUITARE

☐ PIANO

☐ SAXOPHONE

☐ VIOLONCELLE

☐ SOLFÈGE (3/4 d'heure compris dans le prix, le mercredi)

☐ CLASSE ÉVEIL – de 3 à 6 ans (sous réserve de la participation de 6 élèves minimum)

☐ ORCHESTRE MUSIQUE ACTUELLE : jeunes et adultes

☐ ORCHESTRE MUSIQUE TRADITIONNELLE

☐ ORCHESTRE MUSIQUE BAROQUE

TARIFS – Délibération n°2023-039 du 8 juin 2023

- 1 élève : 470€ par an
- 2 élèves par foyer : 440€ par an par élève
- 3 élèves par foyer : 380€ par an par élève
- Éveil : 165 € / an
- Pratique collective (orchestre) 65€ par an

Cette cotisation est due pour une année entière et ne peut être annulée en cours.

Le paiement par :		
☐ Trimestre (Décembre, Mars et Juin)	<u>ou</u>	☐ Annuel

Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer votre règlement à réception du titre de recette :

- Soit par chèque à l'ordre du « Trésor Public » à envoyer au Centre des Finances Publiques, 68 rue du Pont à Auxerre,
- Soit par virement avec les références bancaires indiquées sur le titre.

ATTENTION

Confirmation des inscriptions, sous réserves de places disponibles, après la clôture, soit le 19 octobre 2024

➤ Clôture des inscriptions le samedi 19 octobre 2025

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (consultable à l'école de Musique) et accepter les tarifs et conditions 2023 / 2024.

Date et Signature

(Cadre réservé à la Mairie)

CERTIFICAT D'INSCRIPTION 2025/2026

NOM : _____

Discipline(s) enseignée(s) : _____

A Chevannes, confirmé le _____

Cachet de la Mairie